



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **2 novembre 2015**

Délibération n° 2015-0717

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Lyon 2°**

objet : **Musée des Confluences - Travaux relatifs à la construction - Lot n° F09 agencements - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec la société Zacharie agencement**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 13 octobre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 4 novembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

Conseil du 2 novembre 2015**Délibération n° 2015-0717**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Musée des Confluences - Travaux relatifs à la construction - Lot n° F09 agencements - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec la société Zacharie agencement**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par une convention de mandat du 6 octobre 2000, le Département du Rhône a confié à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), un mandat pour réaliser en son nom et pour son compte la construction du Musée des Confluences à Lyon 2°.

Dans le cadre de cette opération, un marché n° 07-00175 d'un montant de 793 778,28 € HT a été notifié le 7 janvier 2008 à la société Zacharie.

Ce marché a fait l'objet d'avenants successifs. L'avenant n° 1 a eu pour objet de modifier le marché de travaux n° 07-00175 du lot F09 notifié le 07 janvier 2008 afin de prendre en compte la reprise de l'activité de l'entreprise Zacharie par sa filiale Zacharie agencement.

L'avenant n° 2 a eu pour objet de modifier le montant du marché. Ainsi, le montant de la solution de base, à l'article 2.1 montant des travaux de l'acte d'engagement du marché n° 07-00175 du lot n° F09, passe de 793 778,28 € HT à 767 636,82 € HT.

L'avenant n° 3 a eu pour objet de modifier le montant du marché. Ainsi, le montant de la solution de base, à l'article 2.1 montant des travaux de l'acte d'engagement du marché n° 07-00175 du lot n° F09, passe de 767 636,82 € HT à 772 432,08 € HT.

Conformément à l'article 26 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, à compter du 1er janvier 2015, il a été créé une nouvelle collectivité territoriale dénommée la Métropole de Lyon, en lieu et place de la Communauté urbaine de Lyon et, dans les limites territoriales précédemment reconnues à celle-ci, du département du Rhône.

Dans le cadre des transferts de compétences du Département à la Métropole, cette dernière se substitue désormais au Département en qualité de mandant de la SERL.

Le protocole objet de la présente délibération a pour objet, en application des articles 2044 et suivants du code civil, de mettre un terme au litige opposant, d'une part, la Métropole et son mandataire la SERL et, d'autre part, la société Zacharie agencement relativement à des travaux supplémentaires acceptés par le maître d'ouvrage mais refusés dans le cadre du décompte général.

Concessions de l'entreprise Zacharie :

L'entreprise renonce à demander le règlement des 2 devis de reprise ouvrages suite à dégradation suivants :

- dégradations sur Texaa : pour un montant de 2 355,70 € HT (devis du 31 octobre 2014),
- dégradation sur scène Grand auditorium : pour un montant de 2 177,70 € HT devis du 31 octobre 2014.

Concessions de la SERL :

La SERL s'engage à indemniser l'entreprise Zacharie agencement des frais relatifs à la réalisation des prestations suivantes, au titre des travaux supplémentaires :

Prestations	Montant net de taxes
FTMO 580 – OS n° 48 : Travaux d'aménagement de la brasserie comprenant la mise en place d'un bloc porte CF 1/2h dans local économat	1 856,14 €
FTMO 582 – OS n° 49 : Travaux d'aménagement de la cafétéria niveau 4 comprenant la suppression de blocs portes CF 1/2h dans locaux 4_012 et 4_012A	-2 972 €
FTMO 602 – OS n° 56 : Travaux d'adaptation dans l'auditorium comprenant la mise en place ouvrage support pour boîtier muraux, blocs de balisage et grilles de ventilation	9 378,95 €

Soit un montant total de 8 263,09 € net de taxes.

Concessions réciproques des parties :

Les parties conviennent expressément que les garanties légales (notamment les garanties de parfait achèvement, biennale et décennale) et contractuelles applicables à la réalisation, par l'entreprise, des prestations objet du marché demeurent applicables, nonobstant la conclusion du présent protocole.

Les parties s'engagent à ne pas saisir le juge administratif, ou toute autre juridiction, sur le fondement des litiges tranchés par le présent protocole d'accord transactionnel.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'autoriser la SERL à signer ledit protocole d'accord transactionnel ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve le protocole d'accord transactionnel à conclure avec la société Zacharie agencement pour un montant de 8 263,09 € net de taxes aux dépens de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) au titre des travaux supplémentaires pour la construction du Musée des Confluences.

2° - Autorise la SERL à signer ledit protocole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2015.